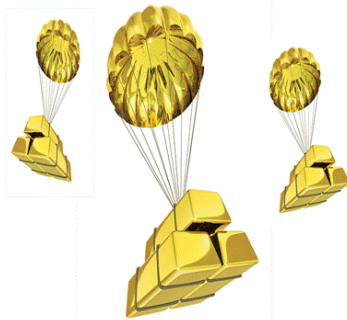




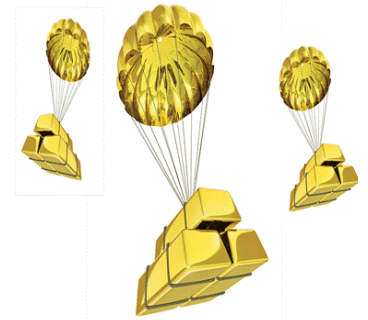
Départ de François Riahi de Natixis pour « divergences stratégiques » : 3 millions d'euros dans la poche, scandaleux, illégitime et immoral !

Pour faire plus ample connaissance avec ce monsieur, membre du directoire de BPCE, il a été pendant 2 ans directeur général de Natixis jusqu'au 3 août 2020. Sous sa direction, Natixis a perdu des sommes abyssales connaissant une série de scandales tels que l'affaire H2O, la perte en Asie de 260 millions d'euros, les irrégularités sur la filiale Natixis Asset Management, etc. Les salarié-es de Natixis en payent encore les pots cassés notamment en termes de rémunération.



Malgré ces graves erreurs de gestion, le conseil d'administration de Natixis, sous la présidence de Laurent Mignon, a décidé de lui verser les coquettes sommes de :

400 000 € de prime de non concurrence
2 425 965 € d'indemnité de départ



Un parachute doré équivalent à 1 815 x le SMIC ! Tout va bien dans le meilleur des mondes. Pour BPCE, il ne s'agit surtout pas de remettre en question les compétences professionnelles de François Riahi, ni son manque de résultats, comme cela aurait été le cas pour n'importe quel-le salarié-e du Groupe qui aurait été mis-e à la porte manu militari pour bien moins que ça, sans la moindre indemnité !

Alors, tout comme dans l'affaire Fidor (tract du 18/08/2020), le syndicat **SUD-Solidaires** a une question à destination de Laurent Mignon :

- **Comme vous avez su trouver 2 825 965 € pour un seul homme, combien allez-vous trouver pour rémunérer à sa juste valeur le travail des salarié-es du Groupe BPCE ? pour leur verser la prime dite Covid ? pour compenser la perte de l'intéressement ? pour enfin supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ?**

Après les crises successives qui s'enchaînent, ce genre de décision n'a plus sa place dans le monde d'après, sauf à vouloir provoquer ! En cette période de catastrophe sanitaire, où la solidarité est mise en avant et demandée par toutes et tous, appliquer cette solidarité par un partage des richesses équitable serait un message fort adressé aux salarié-es du Groupe.

Les NAO sur les salaires commenceront prochainement et SUD-Solidaires portera la revendication d'un autre partage des richesses et du temps de travail.

Paris, le 31 août 2020 / 18-2020

Le bureau national **SUD-Solidaires BPCE** : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Alain Quesne